

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2024 à 18h30 à la salle du conseil sise au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD,	maire;
Francine BRASSEUR,	conseillère;
Simon DUFAULT,	conseiller (<i>arrive en cours de séance</i>);
Mickaël L. GIGUÈRE	conseiller;
Gilbert GRENIER,	conseiller.
Pierre NOËL	conseiller;
Patrick WOLPUT	conseiller.

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire M. Jean-Marc Ménard.

Assistent également à la séance :

Heidi BÉDARD,	directrice générale et greffière-trésorière
Maude B. LANDRY	coordonnatrice aux loisirs;
Jacques LECLAIR	directeur du service des incendies et des premiers répondants
Daniel RICHARD,	inspecteur municipal

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, M. Jean-Marc Ménard, déclare la séance du conseil ouverte à 18h30.

1.1 Période de questions

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

149-06-2024 **2.1 Adoption de l'ordre du jour**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juin 2024;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retirer le point 2.12 « Inscription au congrès de la FQM ».

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

150-06-2024 **2.2 Adoption des procès-verbaux**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique et du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2024 et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter les procès-verbaux de l'assemblée publique de consultation et de la séance ordinaire du 7 mai 2024.

Adoptée à l'unanimité

151-06-2024 **2.3 Adoption des comptes et des salaires payés**

Attendu que conformément à la *Loi*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose une liste des dépenses et paiements autorisés en vertu du Règlement numéro 346-2021 remplaçant le règlement numéro 288-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil, des comptes à payer, ainsi qu'une liste des salaires payés au conseil municipal;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter la liste des comptes payés et à payer, ainsi que des salaires payés qui sont présentés lors de la présente séance :

	Montant	No déboursé
Comptes payés	73 408,59 \$	202400231 à 202400250
Comptes à payer	327 942,19 \$	202400251 à 202400282
Salaires payés	22 077,31 \$	202400214 à 202400271

Adoptée à l'unanimité

152-06-2024 **2.4 Transferts budgétaires**

Attendu qu'il y a lieu de procéder aux transferts budgétaires afin d'assurer un suivi des variations budgétaires des dépenses, des revenus et des engagements, conformément au Règlement no 346-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte les listes de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2023 et de l'année 2024 telles que déposées.

Adoptée à l'unanimité

2.5 Rapports budgétaires et suivi du surplus

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les rapports budgétaires et le rapport de suivi du surplus pour le mois de mai 2024 et au 31 décembre 2023 aux membres du conseil.

2.6 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

La directrice générale et greffière-trésorière dépose, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (E.-2.2), le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter en lien avec le Règlement no 384-2024 intitulé : « *Règlement numéro 384-2024 décrétant une dépense pour l'acquisition d'équipements et de mobilier pour le nouveau centre multifonctionnel ainsi qu'un emprunt pour en payer le coût* ».

153-06-2024 **2.7 Rapport final – Achat d'une pompe portative – Service des incendies**

Attendu que le conseil municipal a adopté, le 5 mars dernier par la résolution no 071-03-2024 concernant l'autorisation de l'achat d'une pompe portative auprès de Boivin et Gauvin, au coût de 10 995, livraison et taxes en sus;

Attendu que le conseil municipal a autorisé, par la même résolution, l'achat de tuyaux d'aspiration, mais que finalement, le service incendie a décidé de conserver les tuyaux qu'ils ont déjà en leur possession;

Attendu qu' il y a lieu d'adopter le rapport final sur les coûts au 16 mai 2024;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal approuve le rapport final sur les coûts pour l'achat d'une pompe portative au montant de 11 832,08 \$.

Adoptée à l'unanimité

154-06-2024 **2.8 Rapport final – Soirée des bénévoles 2024**

Attendu que le conseil municipal a adopté, le 2 octobre 2023, la résolution no 225-10-2023 retenant les services de M. Patrick Gauthier, Caricaturiste pour un total d'environ 4 heures pour la Soirée des bénévoles;

Attendu que le conseil municipal a adopté, le 4 décembre 2023, la résolution no 287-12-2023 retenant les services de Jean Deslandes Traiteur pour la Soirée des bénévoles;

Attendu que le conseil municipal a autorisé, le 23 janvier 2024, par la résolution no 023-01-2024, la tenue de la Soirée des bénévoles le 27 avril 2024 à la place du 20 avril tel qu'il avait été prévu initialement;

Attendu qu' il y a lieu d'adopter le rapport final sur les coûts au 16 mai 2024;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal approuve le rapport final sur les coûts concernant la Soirée des bénévoles 2024 au montant de 5 549,77 \$.

Adoptée à l'unanimité

155-06-2024 **2.9 Dépôt et adoption des états financiers 2023**

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 ainsi que le rapport du vérificateur externe sont déposés par la directrice générale et greffière-trésorière devant le conseil municipal;

Attendu qu'un avis public a été donné le 22 mai 2024 à l'effet que lesdits rapports seraient déposés lors de la séance du 4 juin 2024 à 18h30, et ce, conformément au 2e alinéa de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence,
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport financier consolidé pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023 accompagné du rapport du vérificateur externe.

Que le rapport financier soit rendu disponible sur le site internet de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

156-06-2024 **2.10 Rapport du maire sur les faits saillants**

Attendu que Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe 2023.

Attendu qu'il y a lieu que le conseil détermine les modalités de diffusion du rapport des faits saillants;

En conséquence,
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal demande que le rapport des faits saillants soit expédié par média-poste sur le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

Le conseiller M. Simon Dufault arrive à 18h33 et prend son siège.

157-06-2024 **2.11 Représentant à la vente pour taxes 2024**

Attendu que le conseil municipal a adopté le 5 mars 2024, la résolution no 068-03-2024 concernant la vente pour taxes 2024;

Attendu que ladite résolution mandate Mme Heidi Bédard, directrice générale et greffière-trésorière comme représentante de la Municipalité lors des ventes pour taxes à la MRC d'Acton;

Attendu que le vente d'immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier en vertu du Code Municipal du Québec seront vendus à l'enchère publique à l'endroit où le conseil de la MRC d'Acton tient ses séances le 13 juin 2024 à 10 heures de l'avant-midi;

Attendu que ne pourra pas être présente lors de cette enchère et qu'il y a lieu de nommer un remplaçant;

En conséquence,
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal mandate à la greffière-trésorière adjointe, Mme Jessica Robidoux ou le maire, M. Jean-Marc Ménard, comme représentant de la Municipalité de Sainte-Christine lors de la vente pour taxes qui se tiendra le 13 juin 2024 à la MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité

2.12 Inscription au congrès de la FQM

Le présent point est retiré de l'ordre du jour.

158-06-2024 **2.13 Demande d'extra – Facturation Constructions Mathieu Milette Inc – Porte hôtel de ville**

Attendu que Constructions Mathieu Milette Inc demande un extra au montant de 450 \$, taxes en sus pour la démolition de la porte hors standard dans le cadre du contrat de remplacement de la porte de l'hôtel de ville;

Attendu que le conseil municipal accepte de payer la moitié seulement de l'extra demandé;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer la moitié de la somme demandée pour l'extra de la démolition de l'ancienne porte non standard de l'hôtel de ville, soit un montant maximal de 225 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

159-06-2024 **2.14 Fermeture des Caisses Desjardins**

Attendu que la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques dans la MRC d'Acton ainsi que dans plusieurs municipalités du Québec compromet l'accès à l'argent comptant pour de nombreux résidents de notre municipalité;

Attendu que près de 1 600 membres Desjardins de tout le Québec ont signé une lettre adressée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, exprimant leur inquiétude face à cette situation;

Attendu que notre Municipalité souhaite soutenir la résolution no 240307 de la Municipalité de Saint-Gervais et la résolution no C.M. 274-020062 de la MRC de Bellechasse ainsi que la démarche citoyenne faite sous forme de lettre adressée au président de la Fédération du mouvement, en unissant la voix de notre Municipalité à celle de Bellechasse et des signataires membres Desjardins;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Il est décidé que le Conseil municipal de Sainte-Christine joigne sa signature à celle des près de 1 600 signataires de la lettre qui sera envoyée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, dénonçant la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques, et soulignant l'impact négatif sur l'accès à l'argent comptant pour les résidents de notre communauté.

D'accepter que cette résolution soit transmise avec la lettre des membres Desjardins à M. Guy Cormier ainsi qu'à tous les membres du conseil d'administration du Mouvement Desjardins.

Adoptée à l'unanimité

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Compte rendu du directeur du service des incendies et des premiers répondants

Le directeur du service des incendies M. Jacques Leclair fait un compte rendu des activités effectuées par le service des incendies et des premiers répondants.

4. TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

4.1 Compte rendu de l'inspecteur municipal

Monsieur Daniel Richard, inspecteur municipal fait un compte rendu des activités concernant le département de la voirie.

160-06-2024 4.2 Achat de gravier 0-3/4 – Tournée des chemins

Attendu que le conseil municipal a adopté le 7 mai 2024, la résolution no 119-05-2024 autorisant les travaux à effectuer dans le cadre de la tournée des chemins 2023, priorités 2024;

Attendu que le conseil municipal a demandé à l'inspecteur municipal de demander des prix auprès de certaines carrières, soit celles situées à Wickham, Canton de Roxton, Ste-Anne-de-la-Rochelle et Stukely Sud;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise l'achat d'environ 800 tonnes de gravier 0 ¾ auprès de la carrière Ste-Anne au coût de 14,85 \$ par tonne métrique, taxes en sus.

Que les sommes proviennent du fonds des carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité

161-06-2024 4.3 **Réception provisoire – Travaux d'asphaltage des rues Pierre-Delage et de la Fabrique**

Attendu que le conseil municipal a octroyé le 4 décembre 2023, par la résolution no 283-12-2023, le contrat de pavage des rues Pierre-Delage et de la Fabrique au coût de 146 187,26 \$, taxes incluses (127 147,00 \$, plus taxes);

Attendu que les travaux de réfection des rues ont été réalisés;

Attendu que la firme d'ingénierie WSP retenue pour réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux a soumis le premier décompte progressif pour la réception provisoire des travaux;

Attendu que le montant des travaux à ce jour s'élève à 113 980,74 \$, taxes en sus;

Attendu qu'après vérification et retenue de 10 %, WSP recommande le paiement du décompte no 1 au montant de 102 582,67 \$, taxes en sus;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise le paiement du décompte progressif no 1 au montant de 102 582,67 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 **Compte rendu de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains**

Aucun compte rendu de la réunion de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains n'est fait puisque M. Simon Dufault et M. Gilbert Grenier n'ont pu y assister.

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 **Compte rendu du Levier Alimentaire de Ste-Christine et du Comité de suivi MADA et Politique Familiale Municipale**

M. Jean-Marc Ménard ne fait aucun compte rendu puisqu'il n'a pas assisté à la dernière réunion du comité du Levier Alimentaire de Ste-Christine.

M. Simon Dufault ne fait aucun compte rendu puisqu'il n'y pas eu de réunion du comité de suivi MADA et Politique Familiale Municipale.

162-06-2024 **6.2 Autorisation pour la saison estivale 2024 et l'installation d'une terrasse temporaire**

Attendu que l'utilisation temporaire de bâtiments et de terrains privés ou publics pour la tenue d'événements sportifs, récréatifs ou agrotouristiques, tels les foires, les festivals, les expositions ou les tournois sportifs, n'est permise que pour une période maximale de 14 jours et sur autorisation du conseil;

Attendu que le Marché d'été comportera des kiosques ou des constructions temporaires qui seront démantelés à la fin de chaque événement;

Attendu que le Marché d'été de Ste-Christine se tiendra les mercredis du 19 juin au 28 août 2024 inclusivement;

Attendu que le conseil ne souhaite pas se réunir aux deux semaines pour autoriser la période pour la tenue du Marché d'été qui se déroulera toute la période estivale;

Attendu que le Marché d'été souhaite proposer une offre alimentaire lors de la saison estivale 2024 et que pour se faire, il doit mettre en place une zone approuvée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la tenue du Marché d'été sur la propriété où est située l'Église pour la saison estivale 2024.

Que le conseil municipal autorise l'installation de la terrasse pour la saison estivale conformément à la réglementation en vigueur le Marché d'été et que celle-ci doit être retirée dans les vingt-quatre (24) heures suivant la tenue de chacun des événements.

Adoptée à l'unanimité

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

163-06-2024 **7.1 Adoption du Projet de Règlement no 385-2024 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Christine**

Attendu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine a adopté, le 10 juin 2002, le règlement de zonage n° 254-02;

Attendu que le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de revoir le nombre minimal de cases de stationnement requis pour les établissements publics de services culturels et communautaires (bibliothèque, centre culturel, centre communautaire);

Attendu que le conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1);

Attendu que l'avis de motion a été dûment donné par le conseiller, M. Pierre Noël lors de la séance du conseil tenue le 7 mai 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le Projet de Règlement no 385-2024 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Christine.

Adoptée à l'unanimité

164-06-2024 **7.2 Assemblée publique de consultation - Projet de Règlement no 385-2024 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Christine**

Attendu que conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), la Municipalité doit tenir une assemblée publique sur le projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire et que le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier ou au greffier-trésorier de la municipalité;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal fixe l'assemblée publique de consultation relative au Projet de Règlement no 385-2024 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Christine à mardi le 2 juillet 2024 à 19h45 à la salle du conseil sise au 629, rue des Loisirs.

Adoptée à l'unanimité

7.3 Avis de motion – Règlement no 386-2024 modifiant le règlement de zonage et le règlement des permis et certificats de la Municipalité de Sainte-Christine

M. Gilbert Grenier par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement no 386-2024 modifiant le règlement de zonage et le règlement des permis et certificats de la Municipalité de Sainte-Christine.
- Dépose le projet de Règlement no 386-2024 modifiant le règlement de zonage et le règlement des permis et certificats de la Municipalité de Sainte-Christine.

Le présent règlement a pour but modifier les règlements d'urbanisme afin de revoir certaines dispositions relatives à l'abattage d'arbres.

7.4 Avis de motion – Règlement no 387-2024 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Christine

M. Gilbert Grenier par la présente :

- Donne avis de motion, qu’il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement no 387-2024 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Christine
- Dépose le projet de Règlement no 387-2024 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Christine

Le présent règlement a pour but de modifier le règlement de zonage afin de permettre les activités d’extraction de sable dans la zone à dominance agricole numéro 501.

165-06-2024 **7.5 Demande d’admissibilité au programme de financement d’une installation septique individuelle**

Attendu que le conseil municipal a adopté le règlement no 350-2021 décrétant la création d’un programme de mise aux normes des installations septiques;

Attendu que le conseil municipal a adopté le règlement no 354-2021 décrétant une dépense de 1 500 000 \$ et d’un emprunt de 1 500 000 \$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

Attendu que le propriétaire de l’immeuble suivant a déposé une demande d’admissibilité pour une aide financement dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques :

- Matricule # 8853-73-5842

Attendu que la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme et que les fonds sont disponibles à cette fin;

En conséquence,
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,
Et il est résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’accepter la demande d’aide financière soumise par le propriétaire du matricule 8853-73-5842 dans le cadre du « Programme de mise aux normes des installations septiques ».

Adoptée à l’unanimité

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Compte rendu du comité des loisirs et du soccer mineur

Mme Maude Baillargeon-Landry, coordonnatrice aux loisirs fait un compte rendu des tâches réalisées et à venir.

M. Simon Dufault fait un compte rendu concernant les activités du Soccer mineur de Sainte-Christine.

166-06-2024 **8.2 Mandats à Inneo Environnement**

Attendu que le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) exige qu'une étude de caractérisation des sols soit jointe à la demande d'objectifs environnementaux de rejet (OER) afin de démontrer que l'infiltration de l'effluent est impossible dans le secteur ciblé sur le site à l'étude pour la mise en place du système de traitement des eaux usées;

Attendu qu'une étude environnementale de site Phase I sera requise pour le raccordement du puits de la caserne au nouveau centre multifonctionnel et qu'une étude environnementale Phase II pourrait être également nécessaire;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal mandate Inneo Environnement afin de réaliser l'étude de caractérisation des sols à joindre à la demande d'OER au coût d'environ 2575 \$, taxes en sus.

Que le conseil municipal mandate Inneo Environnement afin de réaliser l'étude environnementale Phase I requise pour le raccordement du puits de la caserne au nouveau centre multifonctionnel au coût d'environ 1 950 \$, taxes en sus.

Que le conseil municipal mandate Inneo Environnement afin de réaliser l'étude environnementale Phase II, si cette étude est exigée par le MELCCFP au coût approximatif de 7 000 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

9. CORRESPONDANCE

10. AFFAIRES NOUVELLES

11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

167-06-2024 12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 18h49.

Adoptée à l'unanimité

Je, M. Jean-Marc Ménard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Heidi Bédard,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Jean-Marc Ménard
Maire